Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260216-DB_2026_017-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 9 février 2026	N° DE L'ACTE : DB- 2026-017

Le lundi 9 février 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 3 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 12 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 12

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260216-DB_2026_017-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 9 FEVRIER 2026	DELIBERATION
	Direction Environnement et Infrastructures	N° DE L'ACTE : DB- 2026-017
CYCLES DE L'EAU		
Objet : Renouvellement des réseaux d'eau potable et eaux usées sur les communes de Broons, Plumaugat, Trélivan, Plouasne, Saint-Samson-sur-Rance et Taden réalisés à l'occasion des programmes de voirie des communes membres - 2025		

Rapporteure : Madame Laurence GALLEE

Sollicitées fin 2024, les communes de Dinan Agglomération font remonter leur programme de réfection des voiries. Les aménagements de surfaces ainsi fléchés, permettent au service eau et assainissement de profiter de ces opportunités pour réaliser des travaux de renouvellement des réseaux. La présente délibération concerne uniquement quelques opérations de renouvellement.

Sur les communes de Broons, Plumaugat, Trélivan, Plouasne, Saint-Samson-sur-Rance et Taden, l'analyse technique a montré la nécessité de renouveler :

- Le réseau d'eau potable sur les 6 secteurs,
- Le réseau d'assainissement sur le secteur de Trélivan.

Dinan Agglomération a lancé la mission de Maitrise d'Œuvre pour définir et dimensionner le programme de travaux.

L'avant-projet identifie les principaux aménagements suivants :

- Renouvellement des conduites d'eau potable :
  - Secteur Plumaugat : 620 mètres linéaires,
  - Secteur Broons : 1140 mètres linéaires,
  - Secteur Trélivan : 330 mètres linéaires,
  - Secteur Plouasne : 3750 mètres linéaires,
  - Secteur Saint-Samson-sur-Rance : 115 mètres linéaires,
  - Secteur Taden : 630 mètres linéaires.

- Renouvellement des conduites d'eaux usées :
  - Secteur Trélivan : 385 mètres linéaires.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT	Montants HT
Plumaugat	110 000 €
Broons	150 000 €
Trélivan	400 000 €
Plouasne	400 000 €
Saint-Samson	60 000 €
Taden	120 000 €
TOTAL	1 240 000 €

Recettes	% du total	Montants HT
Autofinancement	100%	1 240 000 €
TOTAL	100%	1 240 000 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260216-DB_2026_017-DE

Calendrier prévisionnel

- Consultation des entreprises (2 marchés de travaux) : février/mars 2026,
- Analyse des offres/négociations : avril/mai 2026,
- Notification : juillet 2026,
- Travaux : septembre/octobre 2026.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5111-1, L. 5215-27 et L. 5216-7-1,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 30 décembre 2019 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-053 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juillet 2020 emportant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau,

Considérant le périmètre d'intervention de Dinan Agglomération dans le domaine de la compétence de distribution de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que l'étude des réseaux actuellement en place a permis la définition du programme de travaux détaillé,

Considérant que les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées lancés par Dinan Agglomération sur les communes de Broons, Plumaugat, Trélivan, Plouasne, Saint-Samson-sur-Rance et Taden permettront d'améliorer le fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable et du réseau d'assainissement,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Valider** le programme de travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées sur les communes de Broons, Plumaugat, Trélivan, Plouasne, Saint-Samson-sur-Rance et Taden ainsi présenté afin de lancer les consultations des entreprises.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 20 février 2026

La secrétaire de séance,

Suzanne LEBRETON,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260216-DB_2026_017-DE

